

## LE PATRIMOINE IMMATÉRIEL NOUVEAUX PARADIGMES, NOUVEAUX ENJEUX

Mariannick JADÉ

Comme en témoignent actuellement leurs programmes annuels, aucune institution du patrimoine n'échappe au thème du "Patrimoine Immatériel" - citons l'UNESCO<sup>1</sup>, l'ICOM<sup>2</sup> ou encore l'ICOMOS<sup>3</sup>. L'ampleur de cet engouement, au-delà d'une mode passagère, s'inscrit dans la continuité d'un mouvement profond. La mesure de son impact reste encore à démontrer, mais sa reconnaissance officielle marque la prise de conscience de nouveaux enjeux. En proposant de nouveaux regards, le patrimoine immatériel modifie nos postulats acquis sur le patrimoine. De déplacements en déplacements, ces nouveaux paradigmes nous conduisent vers une nouvelle interprétation du concept de patrimoine. Ne s'agit-il pas d'une redécouverte des fondements et de l'essence même de sa signification ?

### UN CONCEPT COMPLEXE

Loin d'être limpide, une compréhension des enjeux du patrimoine immatériel nécessite une analyse progressive, étape par étape, pour en aborder toute la portée. Il tient compte d'une difficulté majeure car sa finalité est d'ouvrir un débat en profondeur sur le patrimoine. Il s'inscrit donc dans la déconstruction de certains principes fondamentaux d'un concept déjà formé. À cette complexité fondamentale, s'ajoutent certaines complications, telle la diversité des approches et une terminologie pour le moins confuse.

### Les limites de l'actualité

L'actualité, dont le bénéfice est d'englober le thème dans une certaine effervescence, n'en comporte pas moins certains inconvénients. Les débats actuels posent le patrimoine immatériel, non pas comme un champs à définir, mais comme un cadre de réflexion permettant d'approfondir des outils conceptuels utiles pour les objectifs de leurs structures. Même si, chaque institution propose une définition de référence emprunte de leurs exigences pour la menée de leurs réunions, les approches n'en sont pas moins fluctuantes. En outre, ces définitions tiennent compte des conceptions du patrimoine propres à ces institutions. Ainsi, les travaux de l'UNESCO, emprunt de la représentation du patrimoine mondial, placent leurs réflexions dans le cadre de la mise en place d'un instrument normatif consacré au *Patrimoine Culturel Immatériel*. Le terme "culturel" permet d'apprécier toute la singularité de cette approche. Le *Patrimoine Culturel Immatériel* résume-t-il tout le patrimoine immatériel ? Tout comme la mise en évidence des valeurs immatérielles par l'ICOMOS rendent-elles suffisamment compte de l'ampleur des débats ? ICOM'04 étudiera essentiellement sa relation avec le musée. La difficulté d'une approche globale tient à cette fragmentation. Bien entendu, ces travaux n'en demeurent pas moins

---

<sup>1</sup> UNESCO, *Convention Internationale pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*, Paris, 17 octobre 2003.

<sup>2</sup> 20<sup>ème</sup> Conférence Générale et 21<sup>ème</sup> Assemblée Générale de l'ICOM : "Musées et Patrimoine Immatériel", Corée, Séoul, 2 au 8 octobre 2004.

<sup>3</sup> ICOMOS, 14<sup>ème</sup> Assemblée Générale de l'ICOMOS et le Symposium scientifique international : "La mémoire des lieux : préserver le sens et les valeurs immatérielles des Monuments et des Sites", Zimbabwe, 27 – 31 octobre 2003.

essentiels, mais nécessitent une certaine distance critique. En partant des diverses discussions menées par ces organismes et en clarifiant certaines ambiguïtés propres à un concept en formation, cet article propose un cadre conceptuel pour comprendre les tenants et les aboutissants de cette nouvelle notion. Loin d'être exhaustif, il présente essentiellement des perspectives de recherche.

### **Une terminologie inadéquate mais structurante pour la réflexion**

Tout débat exige un questionnement critique de ses instruments conceptuels. À cet effet, André Desvallées nous invite à peser l'importance de la terminologie, « tant le choix que l'on fait d'un mot de préférence à un autre peut générer de nuances – et de modifications- dans l'acception de la chose<sup>4</sup>. » L'ouverture des débats sous la terminologie de patrimoine immatériel dans le cadre francophone<sup>5</sup> détermine une influence décisive sur la tournure des réflexions. Fidèle à l'idéologie occidentale de la relique, le statut de patrimoine s'accorde traditionnellement à de la matière car elle est appréciée comme un témoignage authentique et emblématique d'une réalité passée que ce soit un objet, un monument, un site naturel, un mobilier... Patrimoine immatériel, l'association des termes peut laisser perplexe, comment le patrimoine qui s'est structuré sur le matériel peut-il se concilier avec l'immatériel ? Le patrimoine semble placé sous le dogme de la matérialité. De prime abord, le choix de cette terminologie semble remettre en cause ce principe élémentaire. Elle inviterait donc à tenter de comprendre le concept de patrimoine sans la matérialité ? Mais, la problématique formulée ne permet pas de saisir la teneur des enjeux proposés par le patrimoine immatériel. Cette nomination invite à la méfiance car elle génère des contresens. Pourtant, paradoxalement, elle reste essentielle à la structuration de la réflexion car en faisant émerger les faux-sens, elle en dénoue la complexité et en clarifie l'approche.

### **TOUT PATRIMOINE EST UN CONDENSÉ DE MATÉRIEL ET D'IMMATÉRIEL**

L'expression "patrimoine matériel et immatériel", de plus en plus usuelle, semble décomposer le patrimoine en deux champs de nature opposée : l'un matériel, l'autre immatériel. Mais, de toute évidence, il apparaît que "tout patrimoine est un condensé de matériel et d'immatériel". Cela permet à Jean-Louis Luxen, *Ancien Secrétaire général de l'ICOMOS*, de déclarer que « la distinction entre patrimoine physique et patrimoine immatériel apparaît aujourd'hui factice. Le patrimoine physique ne prend pleinement son sens qu'avec l'éclairage des valeurs qu'il sous-entend. Et réciproquement, la dimension immatérielle, pour sa conservation, doit s'incarner dans des manifestations tangibles, des signes visibles<sup>6</sup>. » Ses propos présentent deux notions essentielles pour la clarté de la réflexion : la dimension immatérielle du patrimoine matériel et la nécessaire matérialisation de l'immatériel.

### **La dimension immatérielle du patrimoine matériel : un écueil.**

Les travaux de l'ICOMOS, relatifs au patrimoine immatériel, se sont essentiellement cristallisés autour de la notion de "valeurs immatérielles". Depuis 1999, la Charte de Burra, clef de voûte de la conservation du patrimoine australien, formule clairement que les valeurs immatérielles sont « un aspect

---

<sup>4</sup> André Desvallées, "Emergence et cheminements du mot patrimoine", *Musées & collections publiques de France*, N°208, septembre 1995, p. 9-29

<sup>5</sup> *Intangible Heritage* est l'équivalent anglosaxon de cette terminologie. Elle sous-entend une similitude parfaite entre Patrimoine/Heritage et Immatériel/Intangible ; or, les termes sont loin d'avoir la même signification. C'est une des difficultés supplémentaire. Notre propos ici ne tiendra pas compte des subtilités induites par cette seconde appellation ; mais nous nous resterons attachées à la particularité française de cette appellation et de la compréhension du concept de patrimoine.

<sup>6</sup> Jean-Louis Luxen, *Ancien Secrétaire général de l'ICOMOS*, "La dimension immatérielle des Monuments et des Sites avec références à la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO", [www.international.icomos.org](http://www.international.icomos.org).

intégral de la signification et du sens du patrimoine<sup>7</sup> ». A cet effet, une liste de valeurs de référence<sup>8</sup> a été établie ; autant de critères de sélection qui ont permis à certains sites ou monuments d'acquérir un statut patrimonial, notamment les lieux de mémoires marqués par un événement dramatique de l'Humanité comme le camp d'Auschwitz. Mais, comme l'a très bien démontré Dawson Munjeri<sup>9</sup>, à l'issue de la 12<sup>ème</sup> Assemblée Générale de l'ICOMOS, l'approche de l'organisation réduit le débat à la dimension immatérielle du patrimoine matériel et reste occidentale. L'ICOMOS met en évidence un fait communément admis que Bernard Deloche résume en ces termes : « la patrimonialité même – en tant qu'appartenance d'une chose quelconque à un système de valeurs et de transmissibilité – est par elle-même constitutive de la part d'immatérialité de la chose<sup>10</sup>. » La patrimonialisation se manifeste, entre autres, par un acte qui se traduit par l'attribution d'une valeur à une chose qu'elle soit spirituelle, religieuse, sociale, scientifique, historique, esthétique... Mais, l'intérêt du thème ne porte pas sur l'aspect immatériel de la patrimonialisation mais surtout sur la nature immatérielle de l'élément mis en patrimoine et sur les conséquences de la patrimonialité directe sur celui-ci. Ces considérations nécessitent de partager la position de Bernard Schiele<sup>11</sup> pour qui la problématique n'est pas tant le patrimoine que la question de la "mise en patrimoine". De ce point de vue, le patrimoine est un concept qui est totalement détaché de la nature de l'objet qu'il patrimonialise. Peu importe sa forme matérielle ou immatérielle, peu importe également le secteur concerné, le patrimoine est un processus qui ne peut avoir lieu que si certaines conditions sont réunies.

### **La matérialité du patrimoine : dogme ou nécessité ?**

En notant que l'immatériel, « pour sa conservation, doit s'incarner dans des manifestations tangibles », Jean-Louis Luxen relève que la matière est une nécessité pour le patrimoine. En même temps, en dehors de toute considération patrimoniale, il présente un principe philosophique majeur : l'immatériel a nécessairement besoin d'une existence physique pour s'imprégner dans notre réalité consciente. En effet, pour être considéré comme réel, un élément doit être perceptible et appréciable par nos cinq sens, peu importe lequel. Précisons que la démarche scientifique cherche à apporter la preuve de l'existence d'un élément permanent et non perceptible à l'échelle des seuls sens humains, par la démonstration, l'expérimentation – c'est-à-dire en les rendant perceptibles, donc intelligibles.

Au sens littéral, "immatériel" signifie "non abordable par les sens" d'où une certaine confusion sur l'usage des termes car, paradoxalement, il ne peut s'agir que d'éléments perceptibles, donc tangibles au sens de réels, et qui relèvent des différents états de la matière. Si l'essence du débat porte essentiellement sur le "patrimoine des sens", la terminologie de patrimoine immatériel est singulièrement imparfaite. Elle apparaît donc comme une formule principalement provocante invitant à critiquer une certaine interprétation du concept de patrimoine qui ne prend en considération que des produits finis, appréhendables par le toucher. Ce premier aspect officialise donc la redécouverte de l'étendue du champ de la réalité par les acteurs du patrimoine et signe l'ouverture du champ du patrimoine à l'ensemble du "non-objectal", c'est-à-dire la prise en compte de tous les éléments matériels sans distinction de nature olfactive, gustative, tactile, visuelle et auditive dans une dimension patrimoniale.

---

<sup>7</sup> *La Charte de Burra*, Charte de l'ICOMOS, Australie pour la Conservation de lieux et des biens patrimoniaux de valeur culturelle, [www.icomos.org](http://www.icomos.org).

<sup>8</sup> Dont la référence spirituelle, la référence aux origines de l'homme, la référence politique, la référence sociale, la distinction d'une occupation humaine, les explorations et les migrations, les références artistiques, la convivialité.

<sup>9</sup> Dawson Munjeri, *Vice-Président de l'ICOMOS*, "Patrimoine immatériel en Afrique : S'agirait-il de beaucoup de bruit pour rien ? ", *Nouvelles*, ICOMOS-UNESCO, vol.10, n°2, juillet 2000.

<sup>10</sup> Bernard Deloche, "Le patrimoine immatériel : Héritage spirituel ou culture virtuelle ?", dans *Museology and the intangible Heritage : preprints*, edited by Hildegard K. Viereg, co-editor : Ann Davis., - München : Museums – Pädagogisches Zentrum, 2000.

<sup>11</sup> Bernard Schiele, "Introduction. Jeux et enjeux de la médiation patrimoniale", dans *Patrimoines et identités*, Editions Multimondes, Musée de la Civilisation de Québec, 2002.

Ce cheminement rend compte de l'importance à accorder à la notion de "support", telle qu'elle a été développée par Bernard Deloche<sup>12</sup>. Autant un élément immatériel nécessite un support matériel, autant la nature du support est multiple et relative. Il peut donc se transposer indifféremment sur une feuille de papier, un objet, un CD-Rom, une bande-son, une vidéo... En offrant une capacité de conservation qui n'était pas envisageable auparavant, le développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication et de leurs usages a eu un effet non négligeable sur l'émergence de ces discussions. Aujourd'hui, les traces de ces éléments non tactiles sur des supports numériques peuvent être recueillies, classées, et de ce fait, peuvent échapper à l'oubli. Les supports ont la faculté de conserver le contenu – ou des informations - mais également la forme originelle de ces patrimoines (son, images, gestes, etc.). Ils permettent une riche extension de nos aptitudes de documentation, de conservation et restitution de certains patrimoines.

Mais, encore une fois, la question du "support" ne permet pas de remplir l'ensemble du champ d'étude. Porteurs de la retranscription d'un élément patrimonialisé, les supports acquièrent leur statut patrimonial par procuration, au titre de valeurs documentaires, en tant que seul moyen d'incarnation physique d'un patrimoine. Les réflexions menées vont bien au-delà et invitent à distinguer les supports de l'élément immatériel lui-même. Admettre que le statut patrimonial peut concerner un élément qui n'a pas de consistance matérielle est aujourd'hui une conception qui est en soi très controversée et périlleuse. Pourtant, les travaux de l'UNESCO sur le *Patrimoine culturel immatériel* proposent une approche des plus intéressantes.

## **LE « PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL », UNE APPROCHE ECLAIRANTE**

Sous l'initiative de Koïchiro Matsuura, *Directeur général de l'UNESCO*, l'organisme international a adopté le 17 octobre 2003, avec une majorité écrasante, la *Convention pour la sauvegarde du Patrimoine culturel immatériel*<sup>13</sup>. Comblant les insuffisances de la *Convention pour la Sauvegarde du patrimoine mondial naturel et culturel de 1972*, elle est appréciée comme un complément essentiel du dispositif juridique de l'UNESCO.

### **La mise en patrimoine de la « culture »**

La démarche a pour objectif d'éveiller la conscience internationale sur la nécessité de préserver la diversité culturelle. L'uniformisation croissante des modèles culturels à l'échelle mondiale est une menace pour une richesse culturelle dont la perte constituerait un manque dommageable à l'humanité. Cette prise de conscience a donc motivé une "mise en patrimoine". La représentation graphique présentée lors de la Charte de Shanghai<sup>14</sup> démontre que seuls des éléments matériels et physiques sont en cause. Elle confirme notre propos sur le support. La section immatérielle est vide. La section matérielle est remplie. Ceci, en toute logique, car notre perception de la première reste dépendante de la seconde. C'est la disparition progressive de certaines manifestations physiques comme des danses, des chants, des savoir-faire... qui ont attiré l'attention et rendu perceptible cet essoufflement.

---

<sup>12</sup> Bernard Deloche, "Critique du concept de patrimoine culturel et de son histoire", Université de Lausanne, janvier 2003 ; Université de Genève, octobre 2003.

<sup>13</sup> Nous indiquerons que les réflexions de l'organisme restent centrées sur l'aspect "culturel". La notion de culture contient de multiples usages doit rester ici attaché à la notion de Communauté.

<sup>14</sup> 7<sup>th</sup> Regional Assembly of the Asia Pacific Organisation, *Museums, Intangible Heritage and Globalisation*, 20-24 October 2002, Shanghai, China, Final Report, January 2003.

C'est un schéma anglophone, il faut donc prendre soin d'interpréter *tangible/intangible* par matériel/immatériel.

L'aspect innovant<sup>15</sup> de cette action réside dans la prise en compte des 'patrimoines dits vivants' dont la *Convention pour la Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*<sup>16</sup> présente une typologie et distingue les traditions et expressions orales – y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel-, les arts du spectacle, les pratiques sociales, les rituels et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers et enfin les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel. Ils constituent une problématique essentielle car ils ne sont pas inscrits dans une finitude identique à celle de l'objet, figé dans l'espace et le temps qui l'a créé. Pris dans une courte période, ils sont assez semblables mais sur le long terme, il est possible de distinguer des différences, constituant une évolution naturelle. Pour cette raison, le terme francophone "intangible", qui porte l'idée de permanence, ne peut être retenu car ces formes d'expressions restent en constant état de flux<sup>17</sup>. L'application des mesures classiques adaptées au patrimoine matériel à leur égard fait donc l'objet d'une vive controverse. Citons *La Proclamation des Chefs-d'œuvre du patrimoine oral de l'Humanité*, mesure de type inventaire. Elle porte un risque de fixation dans le temps d'éléments dont la qualité intrinsèque est l'évolutivité ce qui constitue un principe non négociable de leur authenticité. Or, une mise en patrimoine comporte certaines exigences dont le respect de la nature de l'élément concerné. La finalité de la *Convention Internationale pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* dépasse donc la protection de produits culturels ponctuels. Son objectif est de protéger la "culture"<sup>18</sup> afin qu'elle se perpétue en maintenant le renouvellement constant de ses produits physiques.

### Du « fait social total » au « fait patrimonial total »

Il est alors relevé que ce renouveau de la culture se manifeste par une re-création continue assurée par la communauté. Or, comme les travaux de l'UNESCO<sup>19</sup> l'exposent, l'"acte de création" est immatériel ou plutôt n'est perceptible qu'à travers certaines manifestations physiques. En réalité, c'est lui qui fait l'objet de la mise en patrimoine et c'est sur lui que vont être mises en place et adaptées les mesures de sauvegarde. Impliquant une réaction en chaîne de la création à la production, il est nécessaire de prendre en compte la totalité du phénomène, aussi bien l'ensemble de ses incarnations physiques que les variables de son fonctionnement. Cela nécessite donc d'aborder une réalité complexe car mettre en place un dispositif de protection de la Culture, c'est prendre en compte la globalité d'un système dynamique. Un système dans le sens d'un ensemble possédant une structure constituant un tout organique. Cette notion explique l'article de la *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* qui distingue plusieurs éléments :

"On entend par "patrimoine culturel immatériel", les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire- ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur

---

<sup>15</sup> Nuançons en disant que l'idée de patrimoine "culturel" immatériel est bien plus ancienne que ce que ne pourrait le faire croire l'investissement actuel. Les musées d'ethnologie avaient déjà une grande affinité et familiarité avec la notion. Véritables précurseurs, ils ont 'patrimonialisé' depuis fort longtemps ces manifestations de la culture dite "immatérielle".

<sup>16</sup> *Convention pour la Sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel*, Paris, le 17 octobre 2003. (Accessible sur le site [www.unesco.org](http://www.unesco.org).)

<sup>17</sup> "Ce qui complique considérablement le problème est précisément le caractère immatériel de l'objet et le fait qu'il est transmis de génération en génération, ce qui signifie qu'il est constamment exposé à la négociation et l'interprétation par les parties prenantes et se trouve donc en état de flux."

*Deuxième Session de la réunion intergouvernementale d'experts sur l'avant projet de Convention pour la Sauvegarde du patrimoine Culturel Immatériel*, Paris, Siège de l'UNESCO, 24 février-1<sup>er</sup> mars 2003.

<sup>18</sup> Les usages du terme de "culture" sont multiples. Le vocable peut désigner aussi bien le travail de la terre, la culture générale, etc. Son utilisation mérite donc d'être clarifiée selon le contexte dans lequel il s'emploie. Il désigne ici la "culture" au sens de la communauté.

Anne-Marie Drouin-Hans, "La culture, une spirale de sens", (le) Télémaque, n°7-8 octobre 1996.

<sup>19</sup> "De même, bien que les techniques de production d'objets artisanaux ou même de préparation d'aliments puissent être exposées par écrit, l'acte de création lui-même n'a pas de forme physique. La représentation et l'acte de création sont immatériels ; ils sont incarnés dans le savoir-faire et les techniques de ceux qui les mettent en œuvre."

*Création à l'UNESCO d'un dispositif concernant les " biens culturels vivants "* (*Trésors Humains Vivants*), Cent quarante-deuxième session, le 10 août 1993, <http://www.unesco.org>.

sont associés – que les communautés, les groupes et le, cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine. Aux fins de la présente Convention, seul sera pris en considération le patrimoine culturel immatériel conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme, ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes, individus, et d'un développement durable<sup>20</sup>."

Dans la continuité de cette logique systémique, la définition du *Patrimoine culturel immatériel* retenue à l'issue des délibérations des experts de Turin<sup>21</sup> détermine quatre éléments interactifs, à savoir les processus (1), les savoirs-compétences-créativité (2), les produits (3) et enfin les éléments essentiels à leur maintien (4). Ces derniers interagissent entre eux mais les produits sont en quelque sorte le résultat des trois autres [ Produits = un processus + savoirs, compétences, créativité + éléments essentiels à son maintien.].

Au travers de cet examen succinct, un modèle théorique du patrimoine est perceptible. Il tranche singulièrement avec les anciennes interprétations du concept, car, par patrimoine immatériel, il faut comprendre une "unité patrimoniale", indivisible, complète et entière. La formule entérine surtout la volonté de voir enfin reconnu le "fait patrimonial total". Cette expression s'inspire des travaux sur le "fait social total" de Marcel Mauss<sup>22</sup> qui, voulant mettre en lumière l'étroite imbrication de toutes les institutions sociales au sein de certains phénomènes, les a qualifié de "phénomènes sociaux totaux". En définitive, il est préférable de parler de "système patrimonial" car la condition *sine qua non* de la perpétuation de ce processus de génération en génération tient au maintien de l'ensemble de ces éléments et de leurs interactions. L'intégralité des composantes de ce système acquiert un statut patrimonial par contagion. Parmi celles-ci, des modes de transmission comme l'oralité, des processus de création ou de formation des savoirs, un mode d'évolution comme le phénomène de tradition/modernité... Autant de champs concernés mais largement inexplorés dans une dimension patrimoniale et dont une bonne compréhension devient une exigence fondamentale.

Autre remarque essentielle et sans précédent, la patrimonialité devient prédictive car elle est sous-entendue et acquise pour des éléments qui n'ont pas encore été produits ; seule garante de l'authenticité des produits : l'identité culturelle de la communauté. Elle légitime les différentes versions et évolutions de ces produits et constitue un permanent intangible. Les déconstructions-reconstructions du temple d'Isé du Japon démontrent, comme l'a souligné Françoise Choay<sup>23</sup>, que l'authenticité n'existe pas dans la matière mais dans les savoir-faire et habiletés de ceux qui possèdent connaissance et expérience. La législation japonaise a qualifié cet art de faire par le statut de "trésor national intangible". Rappelons que la notion d'immatériel se justifie, si elle est employée comme une terminologie forte et contre-nature, visant essentiellement à ouvrir une controverse sur une conception essentiellement objectale<sup>24</sup> du patrimoine. Cette confusion terminologique marque le cheminement conceptuel de la notion, mais elle laisse présager par la suite un abandon du terme "immatériel" pour celui de "intangible", même dans la langue française.

---

<sup>20</sup> *Convention pour la Sauvegarde du patrimoine culturel Immatériel*, Paris, le 17 octobre 2003. (Accessible sur le site [www.unesco.org](http://www.unesco.org).)

<sup>21</sup> " [...] Les processus acquis par les peuples ainsi que les savoirs, les compétences et la créativité dont ils sont les héritiers et qu'ils développent, les produits qu'ils créent et les ressources, espaces et autres dimensions du cadre sociale et naturel nécessaire à leur durabilité."

*Deuxième Session de la réunion intergouvernementale d'experts sur l'avant projet de Convention pour la Sauvegarde du patrimoine Culturel Immatériel*, Paris, Siège de l'UNESCO, 24 février-1<sup>er</sup> mars 2003.

<sup>22</sup> Marcel Mauss, "Essai sur le don, forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques", *L'Année sociologique*, 1924 et Bruno Karsenti, Marcel Mauss, *Le fait social total*, Presses Universitaires de France, Collection "Philosophies", 1994.

<sup>23</sup> *Compte-rendu de la Conférence de Nara sur l'Authenticité dans le cadre de la Convention du Patrimoine Mondial*, 1-6 Novembre 1994, Japon, UNESCO-ICCROM-ICOMOS, France, 1995.

<sup>24</sup> "Objectale" au sens large, c'est-à-dire prenant en compte les éléments matériels figés comme les objets, les Monuments Historiques, les sites, les mobiliers, etc.

## **Patrimoine culturel, patrimoine naturel : des patrimoines « vivants »**

Le patrimoine culturel et le patrimoine naturel, distincts sur bien des points, partagent tous deux le fait d'être des patrimoines dits vivants. La nature reste inachevée. Si on en entreprend une mise en patrimoine, ce caractère commun les rassemble dans la même attention. Or, la notion d'immatériel n'est pas incluse dans la terminologie de l'UNESCO du patrimoine naturel<sup>25</sup>. Pourtant, osons l'analogie du système culturel avec l'idée d'écosystème. Le concept de développement durable et la nécessaire protection de la biodiversité reposent sur les mêmes principes conceptuels énoncés dans notre analyse sur le *Patrimoine culturel immatériel*. Les mesures de sauvegarde impliquent la nécessité comme le dit André Micoud<sup>26</sup> d'une gestion du vivant. Tenons-en pour preuve la nature des débats qui animent ces deux secteurs au sujet des effets négatifs du statut de patrimoine s'il est envisagé dans la continuité d'une représentation ancienne, totalement fondée sur les supports ; c'est-à-dire comme figeant des systèmes dont la qualité intrinsèque est leur mutation. Contrairement à nos conceptions occidentales, il ne s'agit pas de retarder les effets du temps sur la matière mais de conserver une certaine permanence tout en acceptant la mouvance pour en assurer la longévité sur plusieurs générations. Mais, cette dimension ouvre de nouvelles problématiques. Faut-il revitaliser un système culturel ou un écosystème naturel au risque de les maintenir dans une vie artificielle ? N'ont-ils pas le droit de mourir car ils sont naturellement appelés à disparaître pour renaître ? Les supports ne doivent-ils pas rester éphémères ? Comment gérer le maintien de la totalité des composantes de ces systèmes ? Quelles actions mener ? Simple documentation des supports ou une action interventionniste ? Les débats sont ouverts. Ils laissent présager un véritable bouleversement du paradigme de la Conservation-Restauration, où sera distinguée la Conservation de la Sauvegarde. La première inclura la simple Conservation mnémotechnique des traces de ces supports par la documentation et l'étude. En revanche, dans le cas où, plus qu'une Conservation, serait entreprise une véritable politique de Sauvegarde - traduisant la volonté de maintenir en vie ces éléments vivants -, cette orientation impose de concevoir autrement les mesures d'intervention. Si elles restent liées à une conception traditionnelle, elles risquent de constituer un recul sur les avancées ouvertes par ces nouvelles réflexions.

## **UNE NOUVELLE INTERPRÉTATION DU CONCEPT DE PATRIMOINE**

Les travaux menés par l'UNESCO sont consacrés au statut particulier des patrimoines vivants. Ceci dit, les éléments énoncés à leur sujet, nous permettent de mieux saisir les déplacements de paradigmes au sein des représentations occidentales du patrimoine. Si l'on admet que le patrimoine est une construction historique caractérisée par un phénomène de ruptures et de continuité, confronté à la question du patrimoine immatériel, il rentre dans une phase de renégociation de ses principes sans pour autant perdre son essence.

## **La rupture avec l'idéologie de la relique : de l'unicité au Tout**

L'action de l'UNESCO pour la reconnaissance du *Patrimoine culturel immatériel* marque la volonté politique clairement affirmée de réduire le fossé entre des conceptions déclarées antagonistes. La phrase d'Hampaté Ba « Lorsqu'un vieillard meurt en Afrique, c'est une bibliothèque qui brûle » ouvre le débat : Et si l'essentiel était immatériel ? Cette brèche ouverte dans les conceptions occidentales rend possible un ralliement à des représentations qui intègrent la relativité de la matière dans la finalité du patrimoine. D'une situation bipolaire figée, les réflexions menées conduisent à une fusion conceptuelle

---

<sup>25</sup> L'UNESCO divise le patrimoine mondial en deux courants, l'un culturel, l'autre naturel, même s'il ne rejette en aucun cas les interrelations homme/nature.

<sup>26</sup> André Micoud, "Musée et patrimoine : Deux types de rapport aux choses et au temps ?", dans *Toutes les pratiques culturelles se valent-elles ?*, *Hermès n°20*, CNRS Editions, 1996.

des usages du patrimoine. Elles offrent des perspectives pour la reconnaissance d'une représentation universelle du concept.

Les conceptions occidentales se détournent de l'idéologie de la relique et s'orientent vers une conception moins fétichiste du patrimoine. En ne prenant en compte que certaines matières tactiles, soit une réalité partielle, les acteurs du patrimoine n'ont-ils pas occulté l'essentiel ? Elle permettent d'officialiser clairement la capacité d'accorder le statut de patrimoine à de nouvelles matières (son, gestes, etc) mais également à des 'phénomènes' plus complexes comme des modes de transmissions orales. Elles admettent également que sa profondeur ne se réduit pas à la seule matérialité. Qu'est-ce que la matière, si ce n'est un morceau esseulé d'un patrimoine à construire ? Cette nouvelle interprétation ne nie pas l'importance de la matière dans le concept de patrimoine, mais elle modifie les représentations en intégrant l'idée que la matière doit être conçue comme un support d'information utile pour nous fournir une connaissance de notre passé à transmettre dans toute sa complexité. Ainsi, Vadime Eliseeff voyait dans le patrimoine « un terme qui regroupât à la fois les concepts de tradition, de continuité matérielle, pas seulement attachée aux objets, mais aussi aux gestes, aux actes, à tout ce qui en conditionne l'existence, le tout se trouvant comme justifié par une continuité spirituelle<sup>27</sup>. » La pertinence du patrimoine est de confronter l'Homme à cette ambivalence entre le travail de deuil et celui de la nécessaire mémoire. Sa finalité est de transmettre un patrimoine dans sa totalité car il nous lègue la compréhension d'une réalité humaine<sup>28</sup> utile pour la construction de l'avenir. Le concept de patrimoine immatériel réalise le réajustement d'une erreur qui a accordé l'exclusivité à la matière alors que, seule, elle est loin d'être l'essence même du patrimoine. Elle pose également la nécessité de concevoir un Tout mouvant.

## Un nouveau rapport au Temps

A un second niveau, elle renforce la prise en compte dans le patrimoine de la composante temporelle. Si l'espace, qui concerne essentiellement la matière, va avec la permanence, il en est tout autrement du patrimoine immatériel, qui préside au renouvellement de la matière. Selon les termes d'André Micoud, « [...] avec la patrimonialisation, il semblerait que les choses à sauvegarder deviennent choses-dans-le-temps, c'est-à-dire ayant la capacité de connaître un développement, une reproduction, un devenir, une évolution, tous mouvements qui ont pour particularité de s'accomplir dans le temps<sup>29</sup>. » Cette conception est proche de la philosophie développée par Henri Bergson dans ses différents ouvrages comme *La pensée et le mouvant*, *Durée et simultanéité* ou encore *l'Evolution créatrice*. En posant la notion de durée, il réunit dans un seul ensemble un Temps figé et un Temps dynamique. Comme le philosophe l'indique, cette compréhension du temps<sup>30</sup> rencontre une grande difficulté offerte à notre entendement. La nouvelle représentation du patrimoine révèle la nécessité de concilier dans un Tout deux champs gouvernés par deux temps distincts : le temps de la rupture – ou d'un Tout matériel- et le temps de la continuité. Les supports matériels, figés dans leur temps, ne sont qu'un instant T d'un élément dynamique dont on ne peut percevoir l'authenticité et la qualité que par l'analyse globale de tous ses supports dans une période temporelle définie par l'élément immatériel. De ce point de vue, le

---

<sup>27</sup> "Emergence et cheminements du mot patrimoine", *Musées & collections publiques de France*, N°208, septembre 1995, p. 9-29.

<sup>28</sup> Il n'est pas tenu compte ici de la place particulière du 'patrimoine naturel'.

<sup>29</sup> André Micoud, "Musée et patrimoine : Deux types de rapport aux choses et au temps ?", dans *Toutes les pratiques culturelles se valent-elles ?*, *Hermès n°20*, CNRS Editions, 1996.

<sup>30</sup> "C'est, disions-nous, la continuité indivisible et indestructible d'une mélodie où le passé entre dans le présent et forme avec lui un tout indivisé, lequel reste indivisé et même indivisible en dépit de ce qui s'y ajoute à chaque instant ou plutôt grâce à ce qui s'y ajoute. Nous en avons l'intuition ; mais dès que nous en cherchons une représentation intellectuelle, nous alignons à la suite les uns des autres des états devenus distincts comme les perles d'un collier et nécessitant alors, pour les retenir ensemble, un fil qui n'est ni ceci ni cela, rien qui ressemble aux perles, rien qui ressemble à quoi que ce soit, entité vide, simple mot. L'intuition nous donne la chose dont l'intelligence ne saisit que la transposition spatiale, la traduction métaphorique."

Henri BERGSON (1859-1941), *La pensée et le mouvant. Essais et conférences*. (Articles et conférences datant de 1903 à 1923), Les Presses Universitaires de France, 1969, 79<sup>ème</sup> édition, 294 P. Collection Bibliothèque de la philosophie contemporaine. p.44



patrimoine doit prendre en compte dans une totalité deux ensembles qui, opposés l'un à l'autre, n'en forme pas moins un ensemble homogène. Le sens de la finalité du patrimoine n'est réalisé que dans la prise en compte de cette nécessaire symbiose entre le patrimoine matériel et le patrimoine immatériel<sup>31</sup>. Le patrimoine est donc un véritable travail de synthèse des éléments de notre passé, pour en permettre la perception de la continuité et des ruptures, afin que les nouvelles générations puissent se retrouver dans ce continuum temporel et le poursuivre<sup>32</sup>.

## DES PATRIMOINES DÉLAISSÉS DANS LES DÉBATS ACTUELS

Cette nouvelle interprétation permet d'envisager également sous un regard nouveau d'autres champs du patrimoine qui sont encore peu pris en considération dans les réflexions actuelles. Certaines subtilités, telle la place de l'Intangible ou leur relation au temps, propres à leur nature en font des ensembles distincts. Loin d'être exhaustif, il s'agit d'ouvrir les perspectives offertes par ce déplacement de paradigmes dans les domaines scientifique et technique.

---

<sup>31</sup> Dépassant la notion des valeurs immatérielles proposée par l'ICOMOS, l'« esprit du lieu », développé par Annette Viel, *Muséologue* reflète les réels enjeux contemporains posés par le patrimoine immatériel, notamment cette nécessaire symbiose avec le patrimoine physique. Parmi ses écrits, citons "Quand souffle l'esprit des lieux !", dans *Médiation culturelle dans un lieu patrimonial en relation avec son territoire*, Colloque 6 et juin 2000, Château de Kerjean, 2000 et "Sens et contresens de l'« esprit du lieu », Quand le musée vit au rythme de la cité.", dans Thierry Payot et Chris Younès (dir.), *Art et philosophie, ville et architecture*, La Découverte, Paris, 2003.

<sup>32</sup> Nous renvoyons à l'article de Jean-Marc Drouin, "Histoire et écologie végétale : les origines du concept de succession", dans *Ecologie*, Tome 25 (3), 1994, p.147-155 pour une compréhension de ce rapport au temps dans le cadre spécifique du milieu naturel.

## La complexité du patrimoine scientifique

Nous serions tentés d'intégrer dans le système patrimonial scientifique - ou du Savoir en général- aussi bien les sciences exactes que les sciences humaines et les sciences naturelles, mais celles-ci impliquent de présenter parallèlement leurs nuances. Par souci de clarté, nous ne tiendrons compte ici que des sciences exactes pour présenter notre analogie. Dans le domaine des sciences dites "exactes", nous retrouvons cette dialectique matériel/immatériel dans la mesure où elles s'appliquent essentiellement à apporter la preuve de l'existence d'un Intangible<sup>33</sup>, permanent et non perceptible par les sens humains. Le rôle du scientifique est d'en fournir la preuve tangible au travers d'expériences, d'observations ou encore de démonstrations et d'en donner une représentation intellectuelle par une retranscription matérielle par des théories, des lois, des formules... Face à cet Intangible, la démarche scientifique est contrainte par une exigence d'exactitude et de vérité dont le chercheur est toujours en quête. Il convient donc de ne pas parler de processus de création, spécifique au système culturel, dans la démarche scientifique mais de processus de découverte<sup>34</sup>. Si nous devions refaire un schéma concernant le patrimoine des sciences exactes<sup>35</sup>, il serait possible de délimiter l'Intangible, d'une part et une section matérielle où sont présents les supports de l'Intangible : documents écrits, méthodes, expériences, instruments, brevets, théories. La communauté scientifique, productrice de connaissances nouvelles, reste la garante de l'authenticité des savoirs acquis. Appliquée aux sciences exactes, il serait alors possible d'en proposer la définition suivante :

Le système patrimonial scientifique s'entend des objets de recherche (processus naturels, série d'objets biologiques,...), de l'ensemble des connaissances (articles scientifiques), des savoirs, savoir-faire, compétences et habiletés techniques (méthodes, objets de mesure, instruments, objets, artefacts ...) ainsi que des éléments essentiels à leur maintien (lieux et Institutions) qui leur sont nécessairement associés – et qui sont reconnues par la Communauté Scientifique comme faisant partie de leur patrimoine. Celui-ci est constamment réévalué par cette même communauté en fonction de leurs découvertes nouvelles acquises.

De ce point de vue, le patrimoine scientifique est un système très complexe qui ne se limite pas aux instruments ou objets scientifiques, ni même à la simple construction des savoirs. Nous constaterons que le patrimoine naturel, qui constitue l'objet d'étude de la Science, fait aussi partie du patrimoine scientifique. Concevoir le patrimoine scientifique ou le patrimoine du Savoir, c'est également s'intéresser à sa profondeur historique, mais également à ses implications culturelles et sociales dans nos sociétés. Il est également essentiel de s'intéresser à l'évolutivité des savoirs qui est caractérisée par des dépassements successifs de paradigmes. À cet effet, la compréhension des contextes historiques et sociaux ainsi que les valeurs, représentations, attitudes et intérêts qui ont permis leur émergence est fondamentale et doit intéresser la dimension patrimoniale. Cette conception implique d'apprécier la diversité culturelle des sciences en prenant en compte les sciences traditionnelles ou non occidentales.

---

<sup>33</sup> Notons que le terme "immatériel" est largement rejeté par la communauté scientifique qui travaille sur des éléments dont la matérialité est plus difficilement perceptible par les sens humains mais qui ne sont pas 'immatériels'.

<sup>34</sup> La relation de l'homme avec cet l'Intangible se distingue de l'Intangible considéré dans le système culturel. L'homme porte en lui le second tandis que l'Intangible scientifique est un élément qui lui est extérieur. D'où, la distinction du processus de "création" et de "découverte". Si l'idée de "création" doit intervenir dans le système des sciences exactes, elle se limite à la "création" de "supports" qui permettent à l'Intangible d'être intelligible mais elle est conditionnée par une approche du "vrai" et ne peut, de ce fait, être semblable à celle du *Patrimoine culturel immatériel*.

<sup>35</sup> Michel Van-Praët, "Contradictions des musées d'histoire naturelle et évolution de leurs expositions", dans *Faire voir, faire savoir, la muséologie scientifique au présent*, Musée de la Civilisation, Québec, 1989.

## La dualité du système technique

Dans la continuité, remarquons que le patrimoine technique (que l'on peut étendre au patrimoine industriel) constitue la fusion des systèmes culturel et scientifique. Sa construction historique est subordonnée à un processus conjoint de création et de découverte. Chaque invention, - véritable création humaine - repose sur des principes physiques intangibles dont la connaissance reste subordonnée aux découvertes réalisées par la Science. En toute logique, la didactique de l'analogie permet de comprendre la progression technique car la création de nouveaux objets techniques reste une variation d'un même principe physique.

Ainsi, le système patrimonial technique s'entend des objets (outils, instruments techniques et leur fonctionnement...), de connaissance scientifique, des savoirs, savoir-faire, compétences et habiletés techniques (les technologies, les méthodes, les gestes...) ainsi que des éléments essentiels à leur maintien (lieux et institutions) qui leur sont nécessairement associés – et qui sont reconnues par la Société comme faisant partie de leur patrimoine. Celui-ci est constamment renouvelé par un processus conjoint d'innovation et de découverte.

Une présentation exhaustive de la relecture des champs du patrimoine avec cette nouvelle représentation n'a que peu d'intérêt, mais elle permet de démontrer que les travaux actuels restent très liés à une dimension culturelle (dans le sens de la communauté) alors qu'il s'agit d'une véritable évolution du concept de patrimoine. D'un point de vue conceptuel, la reconnaissance du patrimoine immatériel officialise une nouvelle interprétation du concept de patrimoine et marque une véritable date charnière dans l'histoire du patrimoine. À ce titre, elle touche l'ensemble des secteurs définis ou à définir du patrimoine. Espérons que les réflexions menées trouveront une résonance pérenne à la suite des rencontres consacrées au sujet car il ouvre une multitude de problématiques, qui, longtemps contenues, peuvent être désormais explorées et offrir de nouvelles perspectives.

Mariannick JADÉ

Centre Alexandre Koyré – USM 0101 – MNHN  
Département « Homme, Nature, Société »  
Département des Galeries – 2<sup>e</sup> étage  
36, rue Geoffroy Saint Hilaire  
75005 Paris  
jade@mnhn.fr

---